



La lettre du saumon de Loire-Allier

LETTRE D'INFORMATION
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN SAUMON DE LOIRE-ALLIER

JUIN 2013

N° 1

Un plan de gestion en révision pour le saumon de Loire-Allier

Le plan saumon de Loire-Allier 2009-2013 fixe les mesures de gestion du saumon atlantique dans le bassin de la Loire depuis son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Afin de poursuivre la politique de préservation et de restauration de cette espèce emblématique, le nouveau plan de gestion 2014-2019 est en cours d'élaboration.

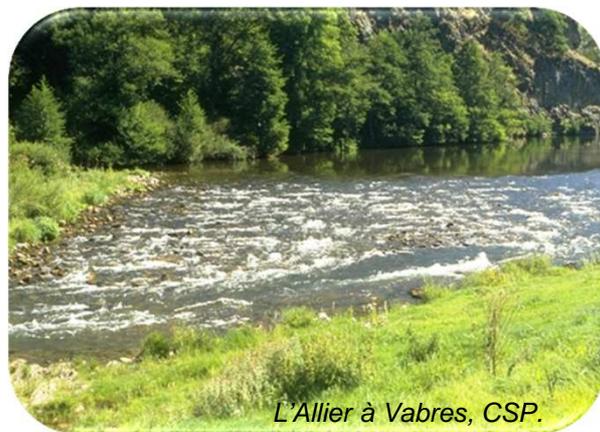
Le plan de gestion du saumon de Loire-Allier correspond aux mesures spécifiques au saumon du plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi).

Il définit :

- les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation du saumon ;
- les programmes de soutien d'effectif ;
- les modalités d'interdiction de la pêche du saumon et de lutte contre le braconnage.

Ce document précise les actions de recueil d'informations sur la biologie du saumon, nécessaires à sa gestion, ainsi que les actions d'élevage de juvéniles en salmoniculture à des fins de déversements pour soutenir les effectifs de saumons sauvages. Il contient également des recommandations concernant la protection de l'espèce et de ses habitats d'eau douce.

Le quatrième plan de gestion couvrant la période 2014-2019 est en cours d'élaboration. Le travail est mené en concertation avec les usagers de l'eau et des milieux aquatiques, sous l'égide du comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi) des bassins de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtiers vendéens, présidé par le préfet de la région des Pays de la Loire.



L'Allier à Vabres, CSP.

SOMMAIRE

2009-2013 : bilan des actions

Une population unique de saumons

Vers le plan de gestion 2014-2019 : votre avis nous intéresse !

Édition 2013 du Conseil scientifique du saumon de Loire-Allier

Réaménagement du barrage de Poutès

2009-2013 : bilan des actions

A l'issue du plan de gestion 2009-2013, l'état de la population de saumons de Loire-Allier reste préoccupant. Bien que les effectifs tendent progressivement à augmenter, la population reste fragile avec un effectif moyen annuel compté à Vichy (station de vidéo-comptage située dans l'Allier et où une chronique de données est disponible depuis 1997) de 574 saumons.

La mise en œuvre des mesures du plan de gestion 2009-2013 en faveur de la restauration de la continuité écologique, de l'encadrement de la pêche et du soutien d'effectif en saumons a vraisemblablement contribué à la non-dégradation ou à la moindre dégradation de l'état de la population.

Aussi convient-il d'insister sur les progrès importants constatés depuis 2009 en termes de :

- connaissance du comportement, des habitats et de la dynamique de la population de saumons. En particulier, les études de génétique (cf. ci-dessous) apportent les premiers éléments sur le fonctionnement de la population de saumons ;
- valorisation et partage des connaissances et des informations ;
- développement d'une approche partagée sur la gestion du saumon, qui s'appuie sur des expertises scientifiques de plus en plus nombreuses.

L'essentiel de ces progrès a pu intervenir grâce au soutien du Plan Loire Grandeur Nature 3, qui a permis le financement des opérations du plan de gestion du saumon, dans le cadre de ses plates-formes « eau, espaces, espèces » et « recherche, données, informations ».

Entre 2009 et 2012, 4,42 M€ ont ainsi été investis en faveur des actions de connaissance, de soutien d'effectif et des programmes de recherche sur le saumon de Loire-Allier.

Alors que les modalités d'une future intervention plurirégionale des fonds européens à l'échelle du bassin de la Loire sont en cours de définition, l'élaboration du plan de gestion du saumon de Loire-Allier pour la période 2014-2019 devra veiller à :

- maintenir et renforcer les actions en faveur de la fonctionnalité des milieux aquatiques (continuité écologique, habitats...) ;
- conforter l'approche partagée sur la gestion du saumon en développant des synergies avec les décideurs locaux en termes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. 

Pour en savoir plus :

<http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/migrateur/BilanPlagepomi2009-2013.pdf>

NOS PARTENAIRES

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Centre, Dreal de bassin Loire-Bretagne, pilote depuis 2009 le plan de gestion en s'appuyant sur divers partenaires techniques et scientifiques :

- des établissements publics ; Onema, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Inra, Muséum national d'histoire naturelle, Agence nationale de sécurité sanitaire, universités ;
- des collectivités ou leurs groupements : Etablissement Public Loire, EPTB Vienne, Régions ;
- des porteurs de projets spécialisés sur le saumon de Loire-Allier : Loire grands migrateurs (Logrami), Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) ;
- des usagers : hydroélectriciens, pêcheurs, associations de protection de la nature...

Une population unique de saumons

Le saumon de Loire-Allier se distingue des autres populations de saumon atlantique présentes en Europe et en Amérique du Nord.

Sa taille est particulièrement importante et la part de saumons de trois hivers de mer dans les effectifs qui remontent la rivière est plus élevée qu'ailleurs.

Ceci s'explique par son long parcours migratoire en mer (aller-retour entre l'estuaire de la Loire et des zones situées près de l'archipel norvégien du Svalbard ou du Groenland) et en eau douce (plus de 800 km entre l'estuaire de la Loire et ses premières frayères dans le Haut-Allier).

Ce parcours est sans équivalent dans le monde pour les populations sauvages encore existantes.

Des études génétiques ont démontré la différenciation de cette population des autres populations européennes depuis la dernière ère glaciaire, ainsi que le très faible niveau de mélanges génétiques de cette population avec les autres populations (bassins des Gaves, Écosse, Irlande) qui ont été utilisées pour soutenir les effectifs entre le milieu des années 1970 et le début des années 2000.

L'unicité de la population de saumons en Loire-Allier renforce l'importance de préserver cette population résiduelle de saumons sauvages. 

Vers le plan de gestion 2014-2019 : votre avis nous intéresse !

Exprimez vous !

Le projet de plan saumon de Loire-Allier 2014-2019 sera soumis en novembre 2013 à la consultation du public sur le site Internet de la Dreal Centre (www.centre.developpement-durable.gouv.fr), en application de l'article L.120-1 du Code de l'environnement.

Au préalable, le Cogepomi ayant souhaité renforcer l'association des décideurs locaux à l'élaboration du plan saumon de Loire-Allier 2014-2019, une consultation des commissions locales de l'eau (CLE) et des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) est organisée entre mi-juin et mi-septembre 2013.

3 axes d'intervention pour 1 objectif

Le plan de gestion 2014-2019 poursuit l'objectif de retrouver sur le long terme une population viable et autonome de saumons sauvages de Loire-Allier.

Cela suppose des approches distinctes suivant les bassins versants, avec en premier lieu un intérêt majeur à conserver les populations résiduelles de saumons sauvages, et en second lieu, à favoriser la reconquête de certains bassins versants par ces populations sauvages.

Cela requiert d'agir à trois niveaux pour :

- préserver de toute dégradation les habitats vitaux du saumon et les effectifs actuels ;
- restaurer la qualité des habitats et soutenir temporairement les effectifs ;
- poursuivre l'acquisition de connaissances (comportement, dynamique de population, relations entre le saumon et ses habitats d'eau douce).

Une méthode : la « DCE-compatibilité »

Les mesures relatives à la préservation et à la restauration des habitats et de la continuité écologique constituent le premier enjeu de la conservation de la population de saumons de Loire-Allier.

Pour autant, le bilan du plan de gestion 2009-2013 fait ressortir la faiblesse de ses mesures sur les habitats.

C'est pourquoi le nouveau plan de gestion 2014-2019 est présenté selon un format compatible avec les outils déclinant la directive-cadre sur l'eau (DCE), au premier rang desquels se situe le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).



L'ambition est de développer une synergie entre les actions du plan de gestion et les interventions plus larges en faveur des milieux aquatiques, afin d'améliorer l'efficacité des actions sur les habitats.

Ainsi :

- le format du plan de gestion sera cohérent avec le format du Sdage : état des lieux / orientations / dispositions / mesures. Cela afin de faire du plan de gestion du saumon un document source pour les travaux de révision du Sdage, dans l'esprit de la stratégie nationale pour les poissons amphihalins ;
- l'association des décideurs et usagers de l'eau est réalisée au travers du Comité de bassin et des CLE.

Enfin, l'implication des acteurs des territoires doit accompagner le plan de gestion et ne peut qu'en renforcer les progrès dans la préservation et la restauration des habitats.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'association des CLE et des EPTB sera relayée notamment sur le site Internet de la Dreal Centre, Dreal de bassin Loire-Bretagne (adresse ci-dessous). En particulier, vous y trouverez :

- une synthèse des enjeux du plan de gestion 2014-2019 ;
- le projet de plan de gestion 2014-2019, avec ses orientations et dispositions ;
- une présentation-type pour communiquer sur le projet de plan de gestion.

www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/migrateur/ProjetPlanCLE-EPTB20142019.zip

Mot de passe : amphihalin

Édition 2013 du conseil scientifique du saumon de Loire-Allier

La sixième réunion du Conseil scientifique international du saumon de Loire-Allier s'est tenue les 28 et 29 mars 2013 à Clermont-Ferrand.

Le projet de stratégie de gestion du saumon pour la période 2014-2019, avec ses trois axes autour d'un objectif, tels qu'exposés précédemment, a été présenté, et validé par les experts scientifiques réunis.

En provenance du Canada, des États-Unis, de France, d'Irlande et de Norvège, ils ont apporté une analyse critique sur le projet proposé, ainsi que des retours d'expérience sur leurs pratiques.

A retenir suite à cette réunion :

- le futur plan saumon 2014-2019 doit porter une stratégie qui donne la priorité aux actions sur les habitats, tout en maintenant un accompagnement temporaire par du soutien d'effectif ;
- il doit hiérarchiser les bassins versants pour établir des priorités dans ses actions, afin de concentrer les efforts sur la conservation de la population de saumons sauvages ;
- la définition d'un seuil de viabilité pour la population est difficile. Des objectifs d'améliorations des taux de survie (actions sur les obstacles à l'écoulement...) et de la qualité de l'eau (atteinte de niveaux d'excellence) sont à privilégier.



Réaménagement du barrage de Poutès

La ministre en charge de l'écologie a annoncé le 6 octobre 2011 le réaménagement du complexe hydroélectrique de Poutès, afin de concilier les enjeux énergétiques et de restauration des milieux aquatiques. Un comité de suivi a été installé par le préfet de la Haute-Loire pour faire état régulièrement de l'avancée du projet.

Le barrage reconfiguré et abaissé est innovant, et fait suite à un travail collectif entre EDF et l'Onema : il permet d'assurer la continuité piscicole et sédimentaire de la rivière, tout en maintenant environ 80 % des capacités énergétiques des installations actuelles, grâce à une station de pompage. La retenue verra sa longueur ramenée de 3750 m à 350 m.

Il bénéficiera d'équipements optimisés : une passe à poissons multi-espèces, une glissière de dévalaison, et un système de clapets amovibles en position centrale.

EDF travaille actuellement à la finalisation du dossier de demande de renouvellement de concession.

Des études visant à compléter les connaissances sur le comportement des saumons dans la zone d'influence du complexe ont été lancées à l'automne 2012, afin de mieux apprécier le bénéfice environnemental apporté par cette reconfiguration.



Le site de Poutès actuel (à gauche) et après réaménagement (simulation, à droite), EDF.

Retrouvez cette lettre d'information sur : http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/plan-saumon-de-loire-allier-a972.html?id_rubrique=439

Contact : Dreal Centre, slblb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

